

La [COMMUNE DE ROANNE](#) / T : 04.77.71.38.40 a annoncé la mise en place d'une taxe portant sur les friches commerciales. Elle doit entrer en vigueur dès le 1er janvier prochain. Le but est de lutter contre la désertification commerciale du centre ville. La taxe, décidée par la municipalité représentera 10 % de la taxe foncière la première année et 15% puis 20 % les années suivantes. Ainsi, elle espère inciter les propriétaires de locaux commerciaux vides à trouver de nouveaux locataires. La ville compte 150 commerces fermés dont 31 vides depuis plus de 2 ans. www.aggloroanne.fr